



## VERSAILLES

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL 21/10/2023

Revalorisation 2023 de l'IFSE des ITRF toutes les BAP (sauf BAP E)

Le groupe de travail sur la revalorisation IFSE s'est réuni au ministère le 21 juillet 2023 avec la présence du Sgen-CFDT.

Puis un groupe de travail au niveau académique a suivi le 21 octobre 2023, pour la revalorisation de l'IFSE des ITRF non informaticiens de l'académie de Versailles toujours en présence du Sgen-CFDT.

Cette revalorisation est effective depuis le 01/01/2023 et sera versée rétroactivement depuis cette date sur la paye de décembre 2023.

Voici dans le tableau ci-dessous les montants bruts annuels suivant votre corps, grade et groupe de fonction:

corps	Grade	groupe 1	groupe 2	groupe 3
IGR	hors classe	17 000 €	10 350 €	8 000 €
	1ère classe	16 700 €	10 050 €	7 700 €
	cl. normale	16 400 €	9 750 €	7 400 €
IGE	hors classe	16 500 €	9 850 €	7 500 €
	cl. normale	16 200 €	9 550 €	7 200 €
ASI	cl. normale	9 400 €	6 400 €	
TECH	cl. exceptionnelle	6 400 €	6 050 €	5 400 €
	cl. Supérieure	6 200 €	5 850 €	5 200 €
	cl. normale	6 000 €	5 650 €	5 000 €
ATRF	P1	5 075 €	4 875 €	
	P2	4 875 €	4 675 €	
	ATRF	4 675 €	4 475 €	

Les gains par rapport à l'IFSE de l'année 2022 sont les suivants :

corps	Gain brut forfaitaire annuel*	Gain brut complément moyen	Gain moyen annuel brut
IGR	+ 1100€	+ 300€	+ 1400€
IGE	+ 1000€	+ 200€	+ 1200€
ASI	+ 850€	+ 150€	+ 1000€
TECH	+ 700€	+ 100€	+ 800€
ATRF	+ 600€	+ 75€	+ 675€

Pour exemple un ATRF va percevoir 675€ brut de gain annuel soit environ 44€ net/ mois

Le groupe de travail académique pour les ITRF BAP E se tiendra bientôt.

Khalida AHMIDACH, représentante du Sgen-CFDT pour les ITRF, ATRF